

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 MAI 2008

L'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée ouverte à 20h55.

M. François PEYRICHOU préside cette Assemblée, Mme Thérèse KONARZEWSKA est nommée secrétaire et M. Jean-Julien LECOMTE scrutateur.

Les présents et représentés correspondent à 113224 points sur un total quartier de 236152 soit 47,95 %.

D'après le statut de l'ASL 2^{ème} partie, titre 2, article 11, 1^{er} alinéa, la présente Assemblée Générale est à même de voter toutes affaires hors création d'équipement ou de service nouveau, modification du statut ou cahier des charges.

La liste des présents et des pouvoirs et les résultats des différents votes sont consultables auprès du bureau de l'ASL.

Ces résultats et votes ont été vérifiés et signés par Thérèse KONARZEWSKA, M. Jean-Julien LECOMTE et François PEYRICHOU.

Au nom du Bureau Syndical, François PEYRICHOU remercie les personnes présentes et celles qui ont pris soin de transmettre leur pouvoir.

Il remercie les syndicats pour leurs actions et également Madame de ROZARIO qui, à nouveau cette année, nous a apporté une aide précieuse pour l'élaboration et la présentation des comptes de l'ASL.

1- Rapport du Président

Nouveaux arrivants

Bienvenue aux 12 nouvelles familles de la Pointe Genète !

Qui dit nouveaux arrivants, dit aussi partants auxquels nous souhaitons une bonne continuation.

Les espaces verts

Renouvellement du contrat avec SEVE : le contrat annuel a été renouvelé pour l'entreprise SEVE, dont le travail a été correct en 2007. Le contrat d'entretien de l'espace vert commun avec le quartier de la Blancharde a été également attribué à l'entreprise SEVE.

Elagage fin 2007 : Ce travail a été reculé début 2008, il figure donc sur le budget 2008.

Banc : Le remplacement d'un des deux bancs en espace vert central, a été reporté ultérieurement ; une solution de réparation sur place est envisagée.

M. MOREAU suggère de profiter des travaux d'abattage et d'élagage pour le compte de l'ASL, pour demander à SEVE d'intervenir chez les habitants qui en feraient la demande. Cette suggestion peut également s'étendre à la taille des haies.

Lampadaires

Il est rappelé que la Convention d'entretien a été signée en juillet 2007 entre la Mairie de Gif et le quartier. La mairie se charge du dépannage des lampadaires (lampes claquées par exemple) et du paiement EDF de cet éclairage public, ceci allège nos dépenses d'environ 2000 €/an.

Les lampadaires appartiennent toujours au quartier (mâts, système d'éclairage et câbles d'alimentation)

Au cours du premier semestre 2007, 3 lampes et la cellule photoélectrique remplacées en 2007 et, comme prévu, les 64 lampadaires ont été repeints, 2 mâts rouillés à la base ont été changés.

Deux lampadaires demeurent à redresser.

A signaler une panne survenue en avril 2008 sur le câble souterrain d'alimentation de la raquette des numéros 36 – 44. La réparation s'avère compliquée et son coût élevé.

Allée vers l'école de la Feuillarde

Comme prévu, le revêtement bitume de cette allée a été refait. Il reste une petite longueur, située au niveau du poste EDF du quartier de la Blancharde, à refaire. Ce travail est prévu en 2008, sous la maîtrise d'ouvrage, cette fois, du quartier de la Blancharde.

Réseau télévision

Il est rappelé la signature de la convention d'entretien du réseau du quartier avec l'ASL Chevy. L'entretien est donc assuré en commun avec les autres quartiers signataires de Chevy. Dans ce cadre, 3 amplificateurs ont été remplacés sur le réseau TV intérieur de la Pointe Genète.

Comme évoqué en dernière Assemblée Générale, la boucle de distribution générale TV de Chevy a été rénovée (fibre optique). La Pointe Genète a été raccordée le 27 septembre 2007.

Très peu de problèmes se sont présentés à l'occasion de ce basculement.

Architecture

Neuf projets d'aménagement de maisons ou de jardins de la Pointe Genète ont été présentés à la Commission Architecture de l'ASL Chevry, conformément aux prescriptions du cahier des charges :

2 abris de jardin, 1 piscine, 2 velux et rénovation de toit, 2 portails, 1 rehaussement de maison, 1 aménagement de combles avec velux

Comptabilité

Simplification des comptes en banque : après avoir été titulaire de comptes courant et de livrets ou placements dans trois banques : Crédit Agricole, BNP, Caisse d'Epargne, l'ASL de la Pointe Genète a transféré ses avoirs sur une seule banque, la Caisse d'Epargne, banque qui a présenté la meilleure qualité de service. La gestion comptable de l'ASL va s'en trouver nettement simplifiée.

2- Comptes de l'exercice 2007

Dépenses €	prévu	réalisé	Recettes €	prévu	réalisé
espaces verts	22 500	21 825	Appel charges	30450	30463
Electricité	0	0	intérêts financiers	1000	767
Jodoïn: taxes, edf	300	0			
Entretien lampadaires	500	0			
Assurance	243	243	Résultat		
ASL Chevry	3 105	3 106	résultat exploitation	-4 402	-5 536
Fête	0	0	résultat travaux except.	25082	19429
Gestion	400	520	Résultat global	20 680	13 893
travaux exceptionnels	25082	19429			
Total	52 130	45 123	Recettes + résultat	52 130	45 123

BILAN 2007

ACTIF		PASSIF	
compte CE	4104	report 2006	47146
livret CE	30970	dette court terme	1821
créance	0	résultat exercice 2007	-13 893
total	35074	total	35074

Fonds de réserve

Deux votes sont intervenus concernant ce fonds :

AGO du 15 mai 2006 : les travaux exceptionnels des exercices 2006 et 2007 seraient financés sur le fonds de réserve à hauteur de **21000 €**

AGO du 10 mai 2007: un prélèvement complémentaire de **7600 €**

Soit 28600 € autorisé sur 2006 et 2007

Les prélèvements réalisés:

- en 2006: 7920 €
- en 2007: 13893 €
- soit au total: **21813 €**

reste autorisé: **6787 €**

Résolution :

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, donne au bureau syndical, à l'unanimité, quitus entier et définitif de sa gestion pour l'exercice 2007.

3- Budget 2008

	réalisé 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
Entretien espaces verts	21494	23000	23500
Jodoïn: taxes, edf	0	400	300
Assurance	243	255	270
ASL Chevy	3106	3110	3120
Gestion	519	500	500
Total exploitation	25362	27815	27690
réparation lampadaire		3789	0
Elagage fin 2007	0	2200	3000
Allée Feuillarde	10410	1520	0
Réseau TV Chevy	0	7100	6800
Total travaux except.	19429	14609	9800
Total des dépenses	44791	42424	37490
Appel charges	30463	36324	37040
Intérêts financiers	767	500	450
total recettes	31230	36824	37490
prélèvement sur réserve	13561	5600	0
Total financement	44791	42424	37490

Prix du point 2008 résultant : 0,154 €

évaluation du fonds de réserve 2008 (€)

disponible fin 2007	35074
dépenses budgétées 2008	42424
recettes budgétées 2008	36824
RESERVE 2008	29474

Afin de fixer plus clairement le dernier prélèvement de 5600 € sur le fonds de réserve, il est présenté un projet de budget 2009, qui figure en 3^{ème} colonne du tableau ci-dessus.

Il est précisé que ledit fonds de réserve est destiné à assurer les dépenses normales entre la fin de l'exercice 2008 (n) et le prélèvement suivant des charges (exercice n+1) qui se fait une fois l'an, en juin, après la tenue de l'AGO.

Résolutions

- **L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, vote le budget 2008**
- **Ce budget 2008 implique la valeur de 29274 € au fonds de réserve, l'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, donne son accord pour cette valeur**
- **L'Assemblée Générale, prend note de la proposition de budget 2009**

Les trois résolutions ont été votées à l'unanimité

4- Mise en conformité des statuts

Depuis 30 ans de nombreux textes législatifs sont parus, les ASL avaient la liberté de se mettre ou non en conformité. L'ordonnance de 2004 oblige la mise en conformité avant le 3 mai 2008.

Il s'agit des statuts, c'est-à-dire, uniquement des règles de fonctionnement.

Dans la zone de Chevy 2 les quartiers, comme la Pointe Genète, ont la particularité de devoir faire référence au fonctionnement de l'ASL Chevy. Les statuts de l'ASL Chevy viennent d'être mis en conformité.

En quoi peuvent consister ces modifications?: de simples mises en conformité à la loi, ou bien des modifications (possibles) plus importantes.

Aucun problème important de fonctionnement de l'ASL de la Pointe Genète n'a été enregistré jusqu'à présent.



Il est donc proposé la démarche suivante :

Une simple mise en conformité, comme pratiquée par l'ASL Chevy, ce travail nous est facilité gratuitement par l'ANCC, l'assureur de l'ASL Pointe Genète.

Sauf difficulté imprévue, ce travail devrait être réalisé fin 2008.

Juridiquement: le vote n'est pas obligatoire pour une simple mise en conformité (à la loi), on peut donc : soit faire une simple information, soit procéder à un vote formel de simple approbation.

Cette affaire sera donc inscrite à l'ordre du jour de la prochaine AGO.

Si une actualisation plus profonde était jugée souhaitable : sur les correspondances avec le PLU, les règles architecturales... quelques précisions –éventuelles- particulières à la Pointe Genète, par exemple ; une ou des propositions devront alors être soumises au vote à la majorité qualifiée.

Mandat est donné, à l'unanimité, au bureau syndical de l'ASL de la Pointe Genète sur cette démarche.

M. ROUQUET (n°40) est volontaire pour aider à la réalisation de ce projet, en particulier pour la vérification des textes.

5- Sécurité et architecture

Quelques informations sur les problèmes de sécurité et l'application des règles d'architecture ont été exposées. Ces informations seront diffusées en cours d'année au moyen du site internet et des feuilles « Dernières nouvelles de la Pointe Genète ».

6- La vie du quartier

La fête du quartier est prévue le 22 juin 2008. Comme en 2006, dans l'espace vert central du quartier.

M. Christian GUILLERMOND se charge d'établir le contact et l'organisation de cette manifestation.

Comme les fois précédentes, nous allons inviter M. le Maire.

7- Renouvellement du bureau syndical

Comme tous les ans, les membres du bureau syndical ont décidé de remettre leur mandat à la disposition de l'Association afin de permettre à ceux qui le souhaitent de faire acte de candidature auprès de l'ASL de la POINTE GENÈTE.

Danielle LETELLIER, pour des raisons d'emploi du temps, souhaite ne plus faire partie du bureau syndical.

François PEYRICHOU a tenu à la remercier pour son action de trésorière, et particulièrement pour la simplification des comptes dont il a été question plus haut.

Odile DE ROZARIO s'est portée volontaire pour prendre la suite. La liste proposée est la suivante :

- François PEYRICHOU
- Christian GUILLERMOND
- Thérèse KONARZEWSKA
- Wanda CHARLON
- Gérard POUJON
- Odile De ROZARIO

Le bureau ainsi constitué est approuvé à l'unanimité.

Au cours de la discussion informelle qui a suivi, le sujet de l'évolution des règles architecturales a été abordé.

M. AUGER a signalé que, d'après lui, il conviendrait que la propriété des membres du bureau, en particulier de ceux qui seraient amenés à discuter et réfléchir aux problèmes d'architecture, soit conforme aux règles du Cahier des Charges, notamment à propos des abris de jardin.

8- Questions diverses

Aucune n'est parvenue officiellement, au 23 mai. Toutefois une question précise a été posée par M. GIORDANO pour M. AUDRAS, concernant la possibilité d'obtenir un reçu de la part de la Commission Architecture pour la somme forfaitaire versée pour une surélévation de maison (par exemple).

François PEYRICHOU a promis d'y répondre rapidement.

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été épuisés, l'Assemblée Générale a été déclarée lèvee à 23h45.